

Délibération n° 2022/08 du 13 avril 2023

Objet : Désignation des commissaires aux comptes de l'Agence

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment l'article R.5315-3 21°,

Vu le rapport du comité d'audit et ses deux annexes, le cahier des clauses techniques particulières et le cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres restreint lancé le 14 octobre 2022,

Après en avoir délibéré le 13 avril 2023 :

Article I

Désigne BDO IDF et KPMG comme commissaires aux comptes de l'Agence pour les exercices comptables 2023 à 2028, dans les conditions fixées par les cahiers des clauses techniques et administratives particulières.

Article II

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration

Jean-Marie Marx